Commune de Courgevaux

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU JEUDI 9 JUIN 2011

<u>Lieu</u>: Salle de l'Auberge communale, à Courgevaux.

Date: Jeudi, 9 juin 2011

Ouverte à : 20.00 heures Levée à : 20.40 heures

Présidence : Eddy Werndli

Procès-verbal: Hervé Mory, secrétaire communal

<u>Scrutateurs</u>: Sont nommés à l'unanimité scrutateurs :

Roland Chervet, rangée de gauche

Serge Lassueur, rangée du milieu et table du Conseil

Christian Jufer, rangée de droite

Présents: Au total 50 personnes assistent à cette assemblée, ainsi que 3

personnes sans droit de vote, à savoir : M. Hervé Mory, secrétaire communal n'habitant pas la commune, Mme Chantal Rouleau de *La*

Liberté et Margrit Käch du Murtenbieter.

Majorité absolue : 24

<u>Excusés</u>: Mme Carla Jaus, Mme Daniele Perrenoud et M. Olivier Schmutz.

<u>Convocation</u>: Cette assemblée communale a été convoquée selon les

prescriptions de la loi sur les communes, art.12, par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg n° 20 du 20 mai 2011, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation, l'assemblée communale est déclarée ouverte. Les décisions à prendre ce soir sont prises à la majorité des suffrages. Le Conseil communal peut voter. Toutefois, il s'abstient lors de la délégation de

compétence.

ORDRE DU JOUR

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29 mars 2011
- 2. Nomination de la commission financière pour la période 2011 2016
- 3. Nomination de la commission d'aménagement pour la période 2011 2016
- 4. Nomination de la commission de naturalisation pour la période 2011 2016
- 5. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2011 2016
- **6**. Délégation de compétence au Conseil communal selon l'art. 10, al, 2 de la loi sur les communes jusqu'à un montant de Fr. 20'000.--
- 7. Divers

L'ordre du jour est approuvé sans contre épreuve.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, le **Syndic et le vice-Syndic** présentent à tour de rôle les membres du Conseil communal pour la période 2011-2016 ainsi que les différents dicastères qui leur sont rattachés.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 mars 2011

Ce procès-verbal a été affiché au pilier public dès le 27 mai 2011 et il a été à disposition au bureau communal. Il n'est donc plus lu. Aucune remarque n'est formulée, nous passons au vote.

Résultat: approbation à l'unanimité.

2. Nomination de la commission financière pour la période 2011 – 2016

Le **Syndic** informe qu'à Courgevaux, il y a 5 membres de la commission financière à élire. Ne se représentent pas pour un nouveau mandat : M. Yannick Freiburghaus, M. Otto Hediger et M. Eddy Werndli. Le Conseil communal propose les candidats supplémentaires suivants : Mme Isabelle König, Mme Ariane Wuillemin, M. Robert Brönnimann. Le **Syndic** demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas. Le Conseil communal propose donc à l'assemblée d'élire les 5 membres suivants : Roland Bollin, Robert Brönnimann, Gérald Cotting, Isabelle Koenig, Ariane Wuillemin. L'on passe donc au vote.

Vote : l'assemblée communale approuve, sans contre épreuve, la proposition du Conseil communal et élit les 5 membres susmentionnés.

3. Nomination de la commission d'aménagement pour la période 2011 – 2016

Comme le permet la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, le Conseil communal a déjà nommé deux personnes à savoir : M. Alfred Rentsch, Conseiller communal responsable des constructions, et M. Janne Kyd. L'assemblée communale doit cependant nommer la majorité de ses membres. Le Conseil communal propose de nommer cette commission avec 5 membres en tout. Ne se représentant pas pour un nouveau mandat : M. Marc Jacquat, M. Daniel Etter. Se remettent à disposition : M. Roland Tinguely, M. Beat Weber, M. Roger Weyermann. Le **Syndic** demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas. Le Conseil communal propose donc à l'assemblée de nommer les trois personnes susmentionnées pour compléter l'effectif de la commission. L'on passe au vote.

Vote : l'assemblée communale approuve, sans contre épreuve, la proposition du Conseil communal et élit les 3 membres suivants : Roland Tinguely, Beat Weber et Roger Weyermann.

4. Nomination de la commission de naturalisation pour la période 2011-2016

Le Syndic informe que cette commission est obligatoire selon la loi sur le droit de cité fribourgeois. Les 5 membres faisant partie de cette commission sont d'accord de se représenter pour un nouveau mandat. Le Conseil communal propose donc les personnes suivantes :

M. Gérald Cotting, Mme Rita Jufer, M. Hans Tschirren, M. Eric Wuillemin et Mme Brigitte Zürcher. Le **Syndic** demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas. L'on passe au vote.

Vote : l'assemblée communale approuve, sans contre épreuve, la proposition du Conseil communal et élit les 5 membres susmentionnés.

5. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2011 – 2016

Selon la loi sur les communes, Art. 12, l'assemblée communale décide du mode de convocation des assemblées communales. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. Jusqu'à ce jour la convocation individuelle était appliquée. Le Conseil communal propose à l'assemblée de maintenir ce mode. Personne ne demandant la parole, l'on passe au vote.

Résultat du vote : L'assemblée communale décide, sans contre épreuve, d'appliquer le mode de convocation par convocations personnelles.

6. Délégation de compétence au Conseil communal selon l'art. 10, al. 2 de la loi sur les communes jusqu'à un montant de Fr. 20'000.—

Le **Syndic** propose de fixer cette limite à Fr. 20'000.- qui était déjà en vigueur durant la législature précédente. Personne ne demandant la parole l'on passe au vote.

Résultat du vote : L'assemblée communale approuve, sans contre épreuve, la délégation de compétence jusqu'à un montant de Fr. 20'000.—

7. Divers

Avant de donner la parole à l'assemblée, le Conseil communal tient à remercier les anciens membres du Conseil communal à savoir Mme Eveline Strittmatter, Mme Rita Jufer, M. Michel Jacquat et M. Beat Weber pour l'excellent travail fourni durant de nombreuses années pour le bien de la collectivité. Le **Syndic** tient à remercier aussi les membres démissionnaires des commissions. Un cadeau leur est remis. Seule personne présente : M. Marc Jacquat. La discussion est ouverte :

M. Hans Tschirren constate que ce soir l'assemblée a élu 3 commissions. Dans ce contexte, il propose au Conseil communal de mettre sur pied une commission ou un groupe de travail qui va traiter de la question des fusions des communes. A ce titre, il se réfère aux 50 millions approuvé lors de la dernière votation cantonale. Le préfet du district du Lac a déjà fait savoir qu'il allait soutenir les projets de fusion. Il demande que le Conseil communal prenne note de sa proposition et qu'il y réponde lors de la prochaine assemblée. **Le Syndic** explique que ce thème va aussi être discuté lors de la prochaine réunion des Syndic. Le Conseil communal prend note de la proposition de M. Tschirren et va étudier la question de la mise sur pied d'un groupe de travail.

Plus p	ersonne	ne	demand	lant la	a paro	le, le	Syndic	clos	cette	assemblée	en	invitant	chacun	à
partag	jer le verr	e de	e l'amitié											

Clôture de l'assemblée à 20.40 heures.

Le secrétaire communal :	le Syndic :				
Hervé Mory	Eddy Werndli				